



Parties communes et dégradation de biens

Par **tatianovski_old**, le **24/11/2007** à **17:27**

J'habite dans un immeuble qui appartient à un seul propriétaire qui n'y vit pas. Avec les autres locataires, nous étions d'accord pour que je mette mes plantes en pot dans la cour qui est commune afin de la rendre plus agréable. Vendredi dernier le propriétaire est venu et a pris toutes les plantes pour les jeter. Nous l'avons supplié de nous les laisser pour les garder à l'intérieur de notre appartement et il n'a rien voulu entendre, il nous a très mal parlé. Pour moi il y a dégradation de biens et préjudice moral car ces plantes avaient une grande valeur affective. Que dois-je faire? Quel sont nos droits en tant que locataires? Merci Morgane